

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 septembre 2023

Réunion du Conseil Municipal
19 septembre 2023

Convocation
12 septembre 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Mirepeix, dûment convoqué le 12 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Mirepeix, sous la présidence de Monsieur Stéphane VIRTO, Maire.

Présents : Stéphane VIRTO, Nicole HUROU, Geneviève BERGÉ, Francis MIJARES, Isabelle LEMOS DE ABREU, Serge MAN, Sabine DESCAMP, Christian SERGENT, Anne TURON-LAGOT, Sylvie BARREIROS.

Absents ayant donné pouvoir :
Jean BERGÉ, qui a donné pouvoir à Francis MIJARES
Francis CAZENAVE, qui a donné pouvoir à Stéphane VIRTO
Pilar MORENO, qui a donné pouvoir à Nicole HUROU
Patrice SANCHOU, qui a donné pouvoir à Geneviève BERGÉ

Absent excusé :
Patrick LESPES

Secrétaire de séance : Nicole HUROU

ORDRE DU JOUR

session ordinaire

-Approbation du procès-verbal de la précédente séance

1/Budget 2023 : ligne de trésorerie
2/ Questions diverses

1/ BUDGET : LIGNE DE TRESORERIE

Le Maire expose au Conseil Municipal de la nécessité d'obtenir une ligne de trésorerie dans l'attente de recevoir les subventions de l'Etat et du Département pour la rénovation de la toiture de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne une ouverture de crédit ci-après dénommée « Crédit Court Terme » d'un montant de 60 000 euros dans les conditions ci-après indiquées :

Montant : 60 000 euros
Objet : Attente subvention
Durée : 12 mois

Taux d'intérêt applicable : taux fixe proportionnel annuel
Paiement des intérêts : trimestriel
Remboursement du capital : in fine (ou avant terme si disponibilité financière)
Valeur de l'index de référence : 4.84%
Frais de dossier : 180 €
Catégorie Gissler du prêt proposé : 1A
TEG : 5.1555%

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de « Crédit Court Terme » avec le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne
- **AUTORISE** le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs au « Crédit Court Terme » dans les conditions prévues par ledit contrat

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2/ QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Pas de questions diverses

La secrétaire de séance



Nicole HUROU

Le Maire



Stéphane VIRTO

